

Assistant/e maternel/le

L'assistant maternel garde des enfants (dont les parents travaillent) à son domicile. Disponibilité et responsabilité sont de mise pour veiller à chaque instant au bien-être et à la sécurité des bambins qui lui sont confiés.



Les formations en Auvergne-Rhône-Alpes

[186](#)

formations à venir

Les offres d'emploi aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes

- [Assistance auprès d'enfants](#)

Pour élargir votre recherche :

[Les métiers de l'intervention sociale](#)

Rendez-vous sur [Cleor Auvergne-Rhône-Alpes](#) pour obtenir des informations sur les conditions d'emploi de ce métier : potentiel d'embauche, salaire, types de contrat, entreprises présentes autour de votre lieu de recherche, ...



Description métier

Activités

Assurer toilette, repas et soins de base

L'assistant maternel accueille 1 ou 2 enfants (voire 3 ou 4 sur dérogation), la plupart du temps âgés de 0 à 3 ans, de 8 heures à 19 heures. En fonction de leur âge, il assure leur toilette, change les couches des plus petits, s'occupe des repas et des goûters, propose des activités aux plus grands, ou les emmène en promenade. À chaque instant, l'assistant maternel veille à éviter tout danger ou accident.

Développer l'éveil des enfants

On ne pousse pas les autres, on dit merci... L'assistant maternel initie les enfants aux règles de vie en communauté. Et participe à leur éveil grâce à des activités adaptées à chaque âge : jeux, peinture, coloriages, chansons... Il assiste à tous leurs progrès, de l'apprentissage de la propreté à l'acquisition de la marche et du langage. Le tout, sans jamais prendre la place des parents.

Où et comment ?

Travailler chez soi

Cette profession est idéale pour les personnes qui souhaitent travailler à domicile. En contrepartie, il faut s'adapter aux horaires variables selon les parents. On demande souvent à l'assistant maternel d'assurer l'accueil des enfants tôt le matin, tard le soir, parfois pour un petit nombre d'heures ou sur certains jours de la semaine seulement. Un contrat avec les parents fixe les horaires et la rémunération.

En crèche familiale

Pour se sentir moins seuls, certains font le choix de travailler en crèche familiale dans le cadre d'une municipalité. Ils bénéficient alors du soutien de l'équipe, notamment des puéricultrices. Ils se rendent régulièrement à la crèche, avec les enfants, pour des ateliers collectifs.

De lourdes responsabilités

Les journées de travail sont denses. Elles commencent souvent avant l'arrivée des enfants

(préparation du déjeuner) et se terminent après leur départ (rangement et nettoyage de la maison pour le lendemain). L'assistant maternel doit aussi faire preuve d'une attention soutenue en raison des risques d'accident, très élevés avec des enfants en bas âge. Et prendre le temps de passer le relais aux parents. A-t-il bien dormi ? bien mangé ? etc.

Compétences

Patience et attention

L'assistant maternel est très sensible à tout ce qui touche l'enfance. Il sait aussi bien composer un repas qu'éveiller un enfant au langage. Patience et amour des tout-petits lui permettent de supporter au quotidien le bruit, les pleurs ou l'agitation des enfants turbulents. Sur le plan affectif, il doit savoir consoler un chagrin, prodiguer des câlins quand les enfants expriment le besoin d'être rassurés, tout en imposant des limites. Indispensable également : un bon contact avec les parents.

Hygiène et sécurité

Le souci de maintenir un lieu de vie propre et sécurisé est permanent pour l'assistant maternel : barrières d'escaliers bien fermées, locaux impeccables. Attentif à l'hygiène corporelle et à la santé de l'enfant, il sait détecter une fatigue ou un état fébrile, repérer des troubles du sommeil. Il a le sens des responsabilités, car il doit veiller en permanence à la sécurité de tous les enfants dont il a la garde.

Endurance

Pour porter les enfants, manipuler les poussettes, jouer au jardin d'enfants et évoluer dans un univers où tout est à leur hauteur, l'assistant maternel est endurant physiquement. Il doit pouvoir effectuer plusieurs tâches en même temps, jongler entre différents rythmes.

Diplômes, certifications

Diplômes et certifications

Important. Le parcours de formation pour accéder à un métier n'est pas toujours celui qu'on imagine ! Des professionnels qui exercent le même métier, ont parfois suivi des parcours de formation différents, sans oublier que ceux qui suivent la même formation n'exercent pas forcément le même métier !

Pour exercer, il faut obtenir l'agrément du conseil général, puis suivre une formation de 120 heures. Aucune condition de niveau d'études n'est imposée.

Pour être agréé, il est nécessaire d'avoir son propre logement, d'être en bonne santé et de maîtriser le français oral. Une assistante sociale et une auxiliaire de puériculture de la PMI (protection maternelle et infantile) visitent également le domicile pour s'assurer qu'il est adapté à l'accueil d'enfants et respecte les règles de sécurité. Des entretiens évaluent par ailleurs la motivation et l'équilibre du milieu familial.

Une fois agréé, il faut suivre 60 heures de formation avant d'accueillir les premiers enfants, puis 60 heures en cours d'emploi. Les formations sont entièrement prises en charge par le conseil général. Au programme : nutrition et sommeil de l'enfant, hygiène et toilette, relations avec les enfants et leurs parents, module de secourisme du petit enfant... L'agrément doit être renouvelé tous les 5 ans. Il

permet de garder 2 enfants. Une dérogation peut être accordée pour en garder 3 ou 4.

Les titulaires du CAP petite enfance ou du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture sont dispensés de cette formation.

Après la 3e

- CAP petite enfance
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

• Niveau II : Licence ou Maîtrise

- [Licence pro management des organisations spécialité responsable de structures enfance, petite enfance](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).

• Niveau IV : BAC, BT, BP

- [Bac pro services aux personnes et aux territoires](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).

• Niveau V : BEP, CAP

- [BEP accompagnement, soins et services à la personne](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [CAP petite enfance](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Diplôme d'État d'assistant familial](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Employé\(e\) familial\(e\)](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Titre professionnel assistant\(e\) de vie aux familles](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).

Ressources

Autres ressources

Publications Onisep :

- Les métiers auprès des enfants - Parcours - 2015 - Onisep

- Les métiers du social - Parcours - 2015 - Onisep

Sites internet :

- www.assistante-maternelle.org
Syndicat professionnel des assistants maternels et des assistants familiaux

Vidéos

